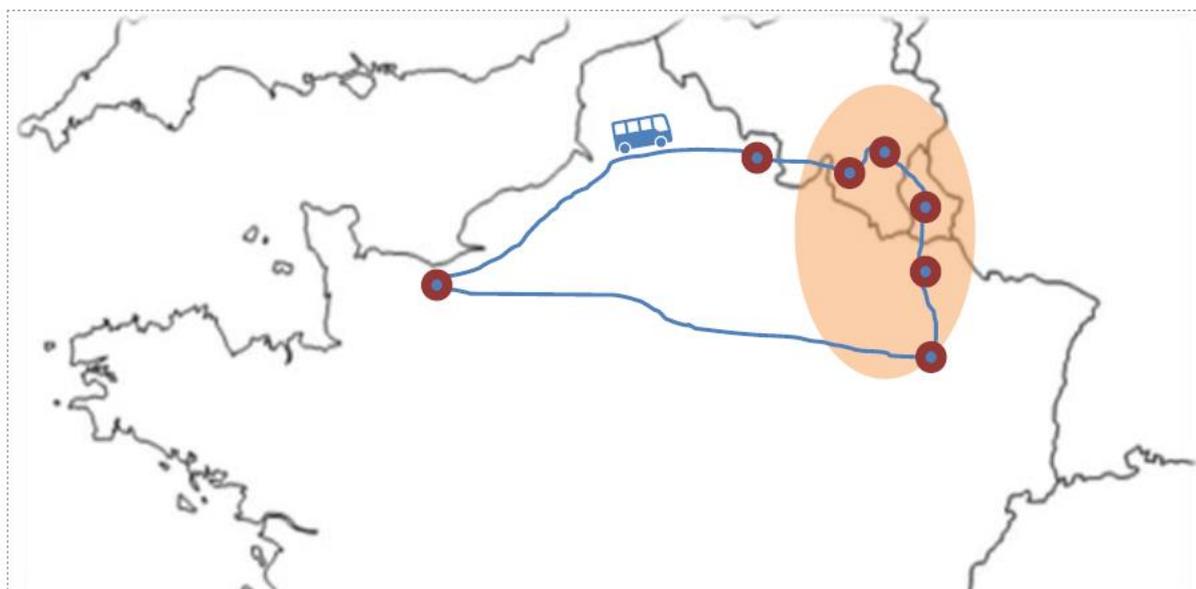


## Décider aujourd'hui pour un élevage laitier bio durable demain

Se préparer au changement climatique en s'inspirant de systèmes herbagers en zone continentale (Lorraine, Luxembourg, Belgique).



### OBJECTIFS

- Adapter la **stratégie** de son exploitation laitière pour plus de durabilité.
- Repérer les spécificités de la gestion des **prairies et du pâturage en AB**, en particulier la gestion d'un profil de pousse très prononcé au printemps et les espèces adaptées aux étés chauds.
- Analyser les particularités de la conduite du **troupeau** et de l'organisation du **travail** : la saisonnalité des vêlages, les rythmes de traite, l'élevage des génisses pour du vêlage à 24 mois, les races utilisées, le devenir des veaux mâles.
- Comprendre les indicateurs de performance et les résultats économiques de systèmes en **autonomie alimentaire totale**.
- S'inspirer de relations innovantes entre laiterie et producteurs.



**5 JOURS DU 16 AU 20 SEPTEMBRE 2024**

- Départ de Caen le lundi 16 septembre 6h ou 7h du matin
- Des visites, des témoignages, des séquences de valorisation, un plan d'action pour appliquer chez vous
- Retour à Caen le vendredi 20 septembre après 21h00.

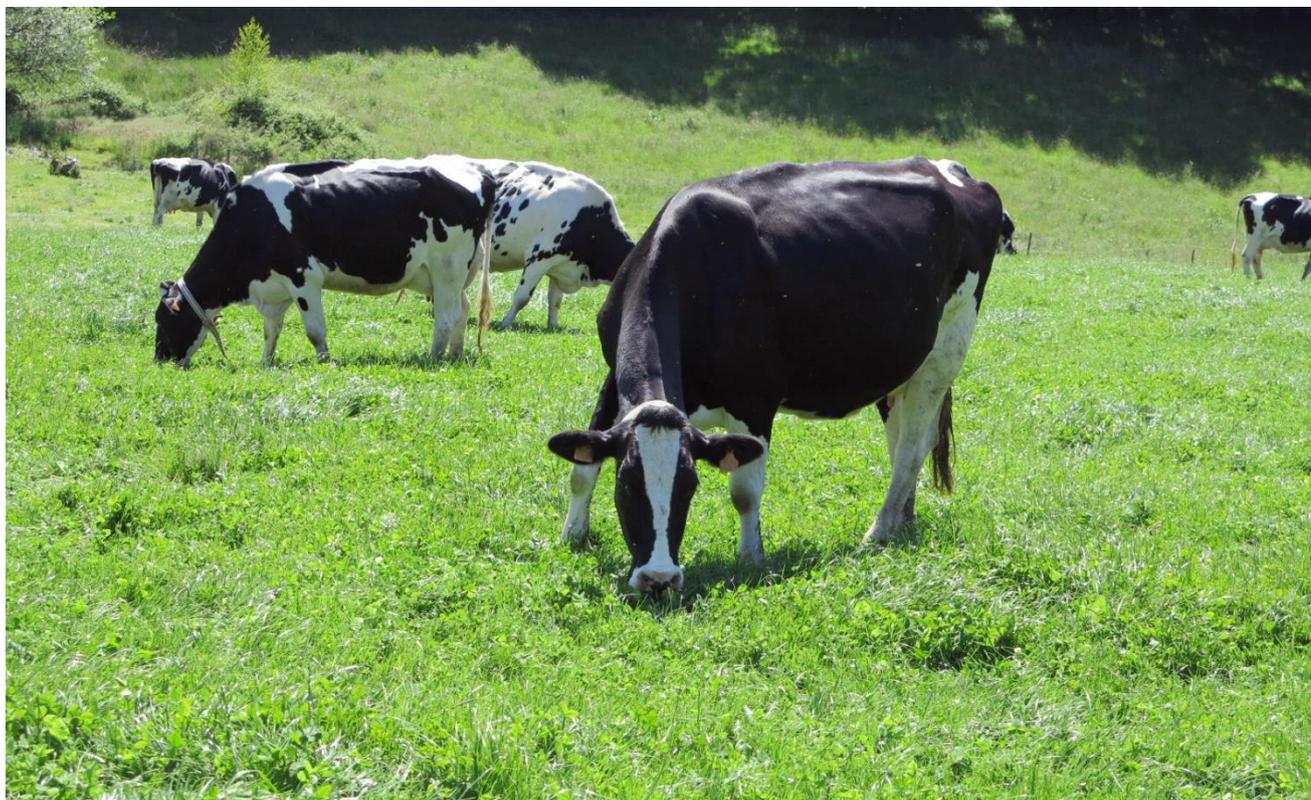
**INSCRIPTION**  
avant le **31 mai 2024**

**Auprès de Thierry Métivier**

Par téléphone au 06 30 22 13 90 ou  
thierry.metivier@normandie.chambagri.fr



**CHAMBRES  
D'AGRICULTURE**  
NORMANDIE



## LES 🧩 PEDAGOGIQUES

- INRAE de Mirecourt
- 5 fermes visitées
- Zone herbagère

## MODALITES PRATIQUES

- Du covoiturage ou des minibus 9 places pendant tout le circuit
- Hébergement en chambre double (ch. individuelle avec supplément), petit-déjeuner et repas du midi soir compris



## CONDITIONS FINANCIERES

- **800 € (net de taxes)** pour les contributeurs VIVEA à jour de leur cotisation,
- **1 200 € (net de taxes)** pour les autres stagiaires
- **A votre charge** : les boissons, les repas du soir

**INSCRIPTION**  
**avant le 31 mai 2024**

**Auprès de Thierry Métivier**

Par téléphone au 06 30 22 13 90 ou  
thierry.metivier@normandie.chambagri.fr

## Formation pour les éleveurs laitiers

### PROGRAMME PREVISIONNEL 2024

<p><b>Lundi 16 septembre dans l'Avesnois</b></p>	<p>Trajet - Se connaître Clarifier ses aspirations et sa vision d'éleveur / Recueil de vos questionnements et attentes</p> <p><b>GAEC DE LA FENACHE</b>  à Dompierre-sur-Helpe (59) 1 couple sur 144 ha d'herbe avec 250 vaches kiwi. Changement radical de système, la ferme est maintenant rentable en ayant réduit de moitié l'effectif de vaches. Vêlages groupés au printemps, monotraite depuis 2 ans, pâturage tournant intensif.</p>
<p><b>Mardi 17 septembre en Belgique</b></p>	<p><b>FERME D'ESCLAYE</b>  à Beauraing (Belgique). 85 vaches P'H et Montbéliardes, 125 ha, gérée par <b>3 frères et soeur</b>, avec un 1/3 de la production <b>transformée</b> à la ferme (beurre, fromage). <b>100 % herbe</b> et pâturage VL sur 83 ha durant 7 à 8 mois. Céréales pour le troupeau produites par un voisin et des céréales <b>panifiables</b> cultivées sur la ferme. <b>Veaux sous la mère</b> : vaches nourrices pour femelles V24 mois et engraissement de veaux mâles. Vêlages en <b>hiver et monotraite</b> au printemps.</p> <p><b>PHILIPPE LEJEUNE</b>  à Erezee (Belgique). Tout herbe et zéro concentré lors du pâturage tournant. AB depuis 1997. 70 vaches. <b>100 % herbe</b> dans une région herbagère. Hiver avec ensilage d'herbe + concentré au DAC.</p>
<p><b>Mercredi 18 septembre au Luxembourg</b></p>	<p><b>Visite d'un essai comparant plusieurs mélanges prairiaux</b> en AB, en 3e année de production, mené par l'<b>IBLA</b>, « équivalent » du FIBL suisse.</p> <p><b>Echange avec laiterie BIOG</b>  créée par 7 producteurs en 2016 : les motivations, la collecte, la transformation, les démarches commerciales.</p> <p><b>PIERRE WITRY</b>  à Dippach (Luxembourg) 1 UMO pour 45 VL Fleckvieh à 7500 l/VL, avec 75 ha composés surtout de sols argileux. Ferme <b>100% autonome</b> sur son alimentation : prairies et céréales. Recherche de <b>simplification</b> du travail. Pâturage en fourrage unique pendant <b>7 à 8 mois</b>. Membre de la laiterie BioG créée à l'initiative de producteurs. <b>Distributeur</b> automatique de lait à la ferme, ferme pédagogique, boutique à la ferme.</p>
<p><b>Jeudi 19 septembre en Lorraine</b></p>	<p><b>GAEC DE LA GROSSE HAIE</b>  à Mancé (54) GAEC père et fils avec 2,5 UTH. SAU de 169 ha 100 % en prairies <b>permanentes</b> avec un sol de <b>faible</b> potentiel. 100 VL <b>Pie rouge</b> des Plaines. Biolait. Entre 3 000 et 4 500 l/VL et une distribution limitée de concentré à 250 kg/VL. Vêlages groupés en <b>automne. Monotraite</b> en été.</p> <p><b>Visite INRAE DE MIRECOURT</b>  à Mirecourt (88) Le seul site INRAE en France entièrement dédié à l'AB sur 235 ha. Conception de système pour augmenter le <b>revenu</b> horaire et libérer du temps avec : troupeau laitier avec <b>zéro concentré</b>, pâturage simultané avec des ovins, valorisation de prairies <b>permanentes, monotraite</b>, salle de traite <b>mobile</b> pour l'été, vêlages <b>groupés, croisement</b> de race à partir d'un troupeau Prim'Holstein et Montbéliard, vêlage à <b>24 mois</b> avec des vaches <b>nourrices</b>, diversification et complémentarité entre ateliers : <b>bovins lait, ovins, porcs, cultures</b> pour l'alimentation humaine.</p>
<p><b>Vendredi 20 septembre en Lorraine</b></p>	<p>Suite de la visite <b>INRAE DE MIRECOURT</b> </p> <p>Pointer les axes stratégiques transposables permettant la durabilité de son exploitation. Intégrer des enseignements dans sa stratégie d'entreprise. Se projeter dans vos projets. Retour à partir de 16h</p>

## Formation pour les éleveurs laitiers

### BULLETIN BULLETIN D'INSCRIPTION GRAND EST N°1 (1 PAR PERSONNE)

Pour confirmer votre inscription et les réservations logistiques, retournez impérativement **ce bulletin accompagné d'un Chèque à l'ordre de Chambres d'Agriculture Normandie**  
**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS LE REGLEMENT**

#### à l'adresse suivante :

Chambres d'agriculture de Normandie - ZAC route de Caen - 14400 BAYEUX

#### Qui êtes-vous ?

Contributeurs Vivéa :  Chef d'exploitation  Conjoint collaborateur  Aide familial

Non contributeurs Vivéa :  Salarié  Cotisant de solidarité  Autre .....

Tarif contributeur Vivéa à jour de sa cotisation : 800 €

Tarif non-contributeur Vivéa ou non à jour : 1 200 €

Nom - Prénom : .....

Date de naissance : ..... Nationalité : .....

Adresse : .....

Mobile : ..... Mél : .....

Oui, je m'inscris à la formation « Décider aujourd'hui pour un élevage laitier bio durable demain »

du 16 au 20 septembre 2024 et je joins un chèque

Les absences et demandes d'annulation de la part du stagiaire faites après les réservations des prestations de voyage et de logement ne feront pas l'objet de remboursement.

**Fait le ..... Signature :**

En remplissant ce formulaire, vous êtes informé(e) que la Chambre d'agriculture de Normandie traite vos données personnelles pour collecter les présences, suivre, capitaliser et justifier de nos actions. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, consultez <https://normandie.chambres-agriculture.fr/pratique/donnees-personnelles/>  
Vous disposez sur vos données personnelles d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, de la portabilité et du droit à l'oubli.  
Vous pouvez exercer vos droits en adressant un courrier à l'adresse suivante : Chambre d'agriculture de Normandie, 6 rue des Roquemonts 14000 CAEN - A l'attention du Délégué à la Protection des Données - par mail à l'adresse suivante : [protection\\_des\\_donnees@normandie.chambagri.fr](mailto:protection_des_donnees@normandie.chambagri.fr).



**CHAMBRES  
D'AGRICULTURE  
NORMANDIE**



## Formation pour les éleveurs laitiers

### BULLETIN BULLETIN D'INSCRIPTION GRAND EST N°2 (1 PAR PERSONNE)

Pour confirmer votre inscription et les réservations logistiques, retournez impérativement **ce bulletin accompagné d'un Chèque à l'ordre de Chambres d'Agriculture Normandie**  
**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS LE REGLEMENT**

#### à l'adresse suivante :

Chambres d'agriculture de Normandie - ZAC route de Caen - 14400 BAYEUX

#### Qui êtes-vous ?

Contributeurs Vivéa :  Chef d'exploitation  Conjoint collaborateur  Aide familial

Non contributeurs Vivéa :  Salarié  Cotisant de solidarité  Autre .....

Tarif contributeur Vivéa à jour de sa cotisation : 800 €

Tarif non-contributeur Vivéa ou non à jour : 1 200 €

Nom - Prénom : .....

Date de naissance : ..... Nationalité : .....

Adresse : .....

Mobile : ..... Mél : .....

Oui, je m'inscris à la formation « Décider aujourd'hui pour un élevage laitier bio durable demain » du 16 au 20 septembre 2024 et je joins un chèque.

Les absences et demandes d'annulation de la part du stagiaire faites après les réservations des prestations de voyage et de logement ne feront pas l'objet de remboursement.

**Fait le ..... Signature :**

En remplissant ce formulaire, vous êtes informé(e) que la Chambre d'agriculture de Normandie traite vos données personnelles pour collecter les présences, suivre, capitaliser et justifier de nos actions. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, consultez <https://normandie.chambres-agriculture.fr/pratique/donnees-personnelles/>  
Vous disposez sur vos données personnelles d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, de la portabilité et du droit à l'oubli.  
Vous pouvez exercer vos droits en adressant un courrier à l'adresse suivante : Chambre d'agriculture de Normandie, 6 rue des Roquemonts 14000 CAEN - A l'attention du Délégué à la Protection des Données - par mail à l'adresse suivante : [protection\\_des\\_donnees@normandie.chambagri.fr](mailto:protection_des_donnees@normandie.chambagri.fr).



# Conditions générales de vente

## PUBLIC

Nos formations s'adressent en priorité aux agricultrices, agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, salariés d'exploitation et personnes engagées dans un parcours à l'installation. Les salariés d'organismes agricoles ainsi que les publics non agricoles y ont également accès.

## HORAIRES ET LIEUX

Les journées de formation démarrent habituellement entre 9h00 et 10h00 et se terminent entre 17h00 et 17h30 avec une pause repas le midi. Les horaires et lieux sont précisés dans le courrier de confirmation de la formation.

## INSCRIPTION

L'inscription est validée à réception du contrat et du règlement le cas échéant. Une convention ou un contrat de formation est établi. Le courrier de confirmation est envoyé 8 à 10 jours avant le début de la formation.

**Il est impératif de s'inscrire au minimum 3,5 mois avant le début de la formation** mais les inscriptions sont encore acceptées la veille de la formation sous réserve de places disponibles.

## TARIF ET RÈGLEMENT

Le montant des frais d'inscription est précisé sur l'offre de formation sur notre site Internet.

Formation MesParcelles : 126 €/jour.

### Situation n°1 :

Vous êtes chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial ou cotisant solidaire,

Vous êtes à jour de vos cotisations MSA,

Vous n'avez pas consommé en totalité le crédit formation de 3 000 € alloué chaque année par VIVEA.

**Consultez-nous pour connaître les tarifs de vos formations. Pour bénéficiaire de la prise en charge de VIVEA, vous devez valider votre consentement envoyé par mail.**

### Situation n°2 :

Vous êtes en cours d'installation, inscrit dans le parcours aidé, la formation est inscrite dans le PPP avant installation, **contactez Julie PERNEL au 06 61 34 04 26.**

### Situation n°3 :

Vous êtes salarié d'organisme para-agricole, **le tarif est de 266 €/jour de formation sauf spécification particulière.**

### Situation n°4 :

Vous êtes salarié agricole ou vous n'êtes dans aucune des situations précédentes, **le tarif est de 224 €/jour de formation sauf spécification particulière.**

Une remise de 52,50 €/jour s'appliquera pour le 2e inscrit d'une même exploitation (exploitant ou salarié) lors d'une même formation (sous réserve de participation effective des 2 stagiaires sur la durée totale de la formation).

Ces tarifs sont nets de taxe ; ils ne comprennent pas les frais de repas et de déplacement qui restent à la charge du participant.

Le règlement se fait par chèque ou par virement à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre régionale d'agriculture.

En application du décret n°2012-1115 du 02/10/12, une pénalité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est appliquée en cas de retard de paiement au-delà de 30 jours.

## DÉDITS ANNULATION ET REPORTS

En cas d'abandon par le participant lorsque les réservations logistiques ont déjà été payées par la Chambre d'agriculture ou d'absence en cours de formation, la totalité des frais d'inscription est

facturée, sauf cas de force majeure dûment justifié. Dans ce dernier cas, la formation est facturée au prorata temporis de la participation. Nous nous réservons la possibilité de reporter ou d'annuler une formation, notamment en cas de force majeure ou si le nombre de participants est insuffisant. Les intéressés sont alors prévenus dans les plus brefs délais et la formation n'est pas facturée. L'ensemble des conditions de résiliation et d'interruption de la formation est détaillé dans la convention ou le contrat de formation.

## CHANGEMENTS ÉVENTUELS

Les informations communiquées dans les offres de formation peuvent être modifiées : le nom des intervenants, les dates et les lieux. Dans tous les cas, les informations sont mises à jour dans le courrier de confirmation de la formation.

## JUSTIFICATIFS À CONSERVER

Une attestation de fin de formation ou un certificat de réalisation est envoyé au participant à l'issue de la formation ainsi qu'une facture. Ces documents sont à conserver notamment pour justifier du crédit d'impôt.

## NOS ENGAGEMENTS

Nous respectons 5 engagements qualité en faveur des acteurs du monde agricole. Décrits sous forme d'objectifs pour tous nos accompagnements, ils sont consultables sur notre site internet et affichés dans les lieux d'accueil.

Nos formations sont réalisées dans le respect de la réglementation et des textes d'application en vigueur. Des données personnelles et des données liées à l'entreprise du bénéficiaire sont recueillies. La Chambre régionale d'agriculture de Normandie s'engage à la plus stricte confidentialité. Uniquement avec l'accord du bénéficiaire, certaines données pourront être divulguées à l'extérieur.

Conformément à la loi relative à la protection des données, le bénéficiaire peut demander par mail, [protection\\_des\\_donnees@normandie.chambagri.fr](mailto:protection_des_donnees@normandie.chambagri.fr), la rectification, l'effacement, la limitation voire l'arrêt du traitement de ses données. Le bénéficiaire a le droit de porter réclamation auprès de la CNIL dans le cas où il jugerait que ses droits ne sont pas respectés.

## CAS DE LITIGE

En cas de règlement de frais de formation sur fonds propres, la Chambre d'agriculture garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

La Chambre d'agriculture met en place son propre dispositif de médiation pour résoudre le litige par une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève la Chambre d'agriculture, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à la Chambre d'agriculture.

La saisie du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

Soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site Internet de l'AME CONSO : [mediationconso-ame.com](http://mediationconso-ame.com)

Soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS.

En cas de règlement de frais de formation par une entreprise ou un financeur de formation, si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal administratif territorialement compétent pourra être saisi pour régler le litige.



**CHAMBRES  
D'AGRICULTURE  
NORMANDIE**

